

## VILLE DE FREJUS

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	45
Conseillers en Exercice	45

SEANCE DU  
26 janvier 2021

Télétransmission en Préfecture	- 8 FEV. 2021
Transmission en Préfecture	
Date Réception	- 8 FEV. 2021

Le vingt-six janvier 2021, à seize heures, le Conseil municipal de la commune de FREJUS, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire David RACHLINE.

**PRESENTS** : Mme PETRUS-BENHAMOU, M. LONGO, Mme LEROY, M. MARCHAND, Mme BARKALLAH, M. CHARLIER DE VRAINVILLE, Mme LANCINE\*, M. CHIOCCA, Mme PLANTAVIN, M. PERONA, Mme LAUVARD (des questions 1 à 13 puis des questions 16 à la fin ), M. SARRAUTON, Mme CREPET, M. HUMBERT\* ( des questions 1 à 11 puis des questions 16 à la fin), M. RENARD\*, Mme KARBOWSKI, M. PIPITONE, Mme LE ROUX, Mme GATTO, M. BOURDIN, M. BARBIER, M. SIMON-CHAUTEMPS, Mme BONNOT, Mme CAIETTA, M. CAZALA, M. DALMASSO, M. BOURGUIBA, Mme FIHIPALAI, M. AGLIO, M. ROUX (des questions 2 à la fin), Mme BRENDLE, Mme EL AKKADI, Mme SOLER, M. ICARD, Mme SABATIER, M. BONNEMAIN, M. EPURON, Mme FERNANDES, M. POUSSIN, M. SERT.

**REPRESENTES** : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Mme RIGAILL à M. RENARD, Mme VANDRA à M. HUMBERT, Mme MEUNIER à Mme LANCINE


**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. SARRAUTON

**ABSENT** : Mme FRADJ

**DELIBERATION N° 229**

**VOTE RELATIF AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**

ACTE	
PUBLIE LE _____	AFFICHE DU - 8 FEV. 2021
NOTIFIE LE _____	AU - 8 MARS 2021
CERTIFIE EXECUTOIRE	
LE - 8 FEV. 2021	
Pour le Maire, L'Adjointe déléguée	
Sonia LAUVARD	



Monsieur Gilles LONGO, Adjoint au Maire, expose :

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi du 7 août 2015, dispose notamment que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. »

Il est donc proposé au Conseil municipal, au vu du rapport transmis avec la note de synthèse du Conseil, de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, administration générale et moyens généraux réunie le 21 janvier 2021 ;**

**APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à la MAJORITE des membres présents et représentés par 39 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (M. BONNEMAIN, Mme SOLER, M. ICARD, Mme SABATIER, M. SERT) ;**

**PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport remis aux conseillers municipaux, sur la base duquel se tient le débat.**

**La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de la Préfecture du Var et publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.**

**AINSI FAIT et DELIBERE à Fréjus, le 26 janvier 2021 et ont signé les membres présents après lecture faite.**

**POUR EXPEDITION  
CONFORME**

Fréjus, le - 8 FEV. 2021  
Le Maire



Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué  
Sonia LAUVARD

*Conseil municipal du  
26 Janvier 2021*

**RAPPORT**  
*en vue du*

**DEBAT**

**D'ORIENTATION**

**BUDGETAIRE 2021**

*« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2128-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport (...) comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ». (Article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi du 7 août 2015).*

# **I. Le contexte général : l'environnement économique**

## **Introduction : l'incertitude pour piloter**

Si l'incertitude fait partie des hypothèses, la situation que vit le monde depuis le début de l'année 2020 n'avait pas été anticipée.

Le 1er décembre 2019, le premier cas de Covid-19 est détecté en Chine. Dès janvier 2020, l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) est alertée de la situation et les premiers cas sont détectés de par le monde. La Chine met en place un confinement généralisé de la région de Wuhan en février. Peu à peu, la pandémie prend des proportions inquiétantes et très rapidement des mesures de confinement sont prises en Europe, en Italie notamment, puis en France. Ces mesures de sauvegarde ont très vite eu un lourd impact sur le commerce et les échanges.

Le bilan humain est lourd et les conséquences économiques difficiles à évaluer sur le long terme. Parmi les conséquences de cette crise sanitaire, la Banque Mondiale a publié une étude en octobre 2020 qui met en évidence que l'extrême pauvreté (ressources inférieures à 1,61 euros / jour) devrait augmenter pour la première fois depuis 25 ans pour toucher entre 9,1% et 9,4% de la population mondiale.

## **Le contexte international**

Le FMI, dans son rapport sur les perspectives de l'économie mondiale de juin 2020, projette une baisse du PIB mondial de 4,9%. La reprise devrait être très progressive et il faudra attendre 2022 pour retrouver le niveau d'avant la pandémie. Si les perspectives du FMI, il y a quelques mois encore, tablaient sur 5,4% de croissance mondiale en 2021, l'évolution de la situation sanitaire est à ce jour trop incertaine pour développer une quelconque prévision fiable.

La perte de richesse est donc importante. Elle devrait particulièrement toucher les ménages à bas revenus. Le marché du travail est en effet mis à rude épreuve compte tenu de la chute brutale de l'activité économique. Certains pays, notamment en Europe, ont limité les dégâts en mettant en place des dispositifs de chômage partiel. Cependant, la baisse du nombre d'heures travaillées au niveau mondial entre le dernier trimestre 2019 et le premier trimestre 2020 équivaut à la disparition de 130 millions d'emplois à plein temps, d'après le Bureau International du Travail. Il est probable que la baisse enregistrée au cours du deuxième trimestre 2020 représentera l'équivalent de plus de 300 millions d'emplois à plein temps. Ce sont les travailleurs peu qualifiés n'ayant pas la possibilité de travailler depuis leur domicile qui ont le plus souffert du choc sur le marché du travail, ainsi que les indépendants et les professions libérales. Le BIT estime que près de 80 % des deux milliards de travailleurs du secteur informel au niveau mondial ont été fortement touchés par la crise.

En Europe, face à cette situation, le 21 juillet dernier les chefs d'Etats et de gouvernements se sont accordés sur un plan de relance européen. Cela nécessite un emprunt européen de 750 milliards d'euros. Sur cette somme, 360 milliards seront prêtés aux Etats qui le souhaitent à de meilleures conditions que les marchés financiers, nécessitant un remboursement des Etats emprunteurs. Le reste sera transféré sous forme de subventions qui seront remboursées par tous les Etats membres.

En France, du fait des divers dispositifs mis en place pour préserver les revenus malgré le confinement de mars à mai 2020, le pouvoir d'achat des ménages ne baisserait que d'un point par unité sur l'année. Pour autant les situations individuelles sont diverses. Environ 840.000 emplois, dont près de 730.000 emplois salariés seraient perdus en 2020.

Le taux de chômage en fin d'année est estimé à 9,7%.

Au niveau commercial, dans l'industrie, le secteur aéronautique a grandement contribué à la chute des exportations de biens manufacturés. Mais les services sont globalement plus affectés que l'industrie : en particulier, l'hébergement-restauration, les transports de voyageurs et les activités culturelles, qui représentent au total, dans leur partie marchande, de l'ordre de 8 % de la valeur ajoutée, apparaissent pénalisés de manière durable et devraient concentrer au second semestre 2020 l'essentiel des pertes d'emplois.

Au niveau territorial, l'activité touristique des résidents français a pu cet été retrouver voire dépasser son niveau de l'an passé dans certaines régions littorales ou peu densément peuplées, les métropoles ont à l'inverse été pénalisées par le recul des dépenses des touristes français, conjugué à la forte chute du nombre de touristes étrangers.

Au quatrième trimestre, l'activité s'est dégradée dans les branches affectées par les nouvelles restrictions. La prévision de contraction du PIB annuel est estimée à -9 %. La consommation des ménages, principale composante de la demande, a reculé de 7 % sur l'année 2020. L'investissement des entreprises (-10 % sur l'année) et les exportations (-18 %) ont également été en berne.

Il est encore trop tôt pour prévoir l'impact de la crise sanitaire sur l'économie française en 2021. Toujours est-il que cette année devrait voir s'accélérer un phénomène de défaillance d'entreprises, ainsi qu'en 2022 lorsque le remboursement des prêts garantis par l'Etat et autres prêts fournis par les collectivités devrait se mettre en place. De nombreux commerces, et notamment ceux qui demeurent encore fermés à ce jour, ne survivront pas à la crise. Il en est de même d'un ensemble de professions libérales et indépendantes et des métiers de sous-traitants ou de fournisseurs des entreprises les plus touchées.

La France se prépare donc sans doute à une évolution sensible de son taux de chômage et au renforcement de la paupérisation. Cela pèsera évidemment sur les régimes sociaux et d'assurance chômage. En outre, la dette largement contractée durant la crise sanitaire pèsera rapidement très fortement sur le budget de l'Etat. Enfin, les défaillances d'entreprises vont également impacter les collectivités dépendantes pour leurs recettes des impôts économiques.

Autant dire que le plan de relance récemment adopté pour 2021 et 2022 risque d'être le dernier outil de soutien de l'Etat aux collectivités et acteurs économiques avant une période de restrictions budgétaires, avec un impact potentiel sur les collectivités locales qui jouent souvent, malheureusement, le rôle de variable d'ajustement. Dans ce contexte, les collectivités ont le choix entre l'attentisme prudentiel, susceptible de rajouter de la récession à la récession, et le volontarisme investisseur, pour limiter localement, autant que faire se peut, les effets de la crise économique et sociale qui s'annonce. Les circonstances ont bousculé les priorités, et la question de l'orthodoxie budgétaire, particulièrement prégnante durant la précédente décennie, apparaît moins prioritaire à court terme au regard d'une part de l'endettement massif opéré par l'Etat et nombre de collectivités et d'autre part de la nécessité première d'éviter une spirale de dégradation économique, accompagnée de conséquences sociales graves.

## II. Les principales dispositions du projet de loi de finances 2021

### Les grandes orientations du budget 2021

Après le déploiement de mesures d'urgence de 470 milliards d'euros pour faire face aux dégâts économiques de la crise sanitaire, le gouvernement propose en 2021 le plan France Relance d'un montant de 100 milliards ; l'objectif est un retour au niveau d'avant-crise en 2022. Dans ce plan, 30 milliards seront consacrés à l'environnement.

### Le plan de relance

Présenté le 3 septembre 2020, le **Plan de Relance s'élève à 100 milliards d'euros** consacrés à trois sujets prioritaires :

- La transition écologique
- La compétitivité des entreprises
- La cohésion sociale et territoriale

Les mesures qui impacteront les collectivités sont les suivantes :

- **Rénovation thermique** : 4 milliards d'euros devrait être investis par l'Etat via la DETR, la DSIL et des dotations spécifiques. 500 millions d'euros devraient également être fléchés sur la rénovation thermique du parc de logement social via les collectivités et les organismes HLM.
- **Centres de tri et déchets** : 500 millions d'euros seront consacrés à l'économie circulaire et au traitement des déchets : développement des centres de tri, soutien au tri des déchets recyclables, « via une aide financière aux collectivités locales pour le déploiement du tri sélectif sur la voie publique », soutien à la valorisation des bio déchets, aides financières à l'investissement dans des unités de production d'énergie à partir de combustibles de récupération. Les fonds seront débloqués et versés, via l'Ademe, entre 2020 et 2022.
- **Infrastructures et transports** : 1,2 milliards d'euros seront consacrés aux « mobilités du quotidien », 4,7 milliards d'euros pour le ferroviaire et 550 millions d'euros pour les travaux d'infrastructures.
- **Fiscalité Locale** : baisse des impôts de production : CVAE, CFE et TFB.

### Chiffres Clés

- -10% : hypothèse de croissance pour 2020 et +8% de croissance en 2021.
- -10,2 % : hypothèse de déficit public pour 2020, puis -6,7% en 2021.
- +0.5 % : hypothèse d'inflation en 2020 (bien inférieur à 2019 compte tenu de la situation sanitaire et des mesures de soutien à l'économie)
- +0,4 % : hypothèse de croissance de la dépense publique pour 2021 (6,3% en 2020)
- 43,8 % du PIB : le taux de prélèvements obligatoires attendu en 2021 en baisse par rapport à 2020 : 44,8%)

## Prévisions économiques 2019-2021 (Taux de variation annuel en volume)

	2019	2020	2021
PIB France	1,5%	-10%	8%
PIB dans le monde	2,9%	-4,1%	5,2%
États-Unis	2,2%	-5,2%	3%
Zone euro	1,3%	-7,9%	6,3%
Indice des prix à la consommation en France	1,1%	0,5%	0,7%
Taux de change euro / dollar	1,12	1,13	1,16
Pétrole prix du baril de Brent (en \$)	64	42	44
Capacité de financement des administrations publiques (en % du PIB) (Appelée également déficits publics au sens de Maastricht)	-3,1 %	-10,1 %	-6,7%

PLF 2021 – Perspectives économiques – octobre 2020

Les dépenses publiques ont largement augmenté en 2020 afin de soutenir l'économie. Les mesures mises en place sont le financement du chômage partiel et des aides aux entreprises pour préserver l'emploi. 2021 a pour objectif de rétablir la situation économique pour atteindre le niveau antérieur à la crise sanitaire par des mesures de soutien. Pour autant, ces prévisions sont particulièrement incertaines au regard de l'absence de visibilité quant à la sortie de crise.

## Solde général du budget de l'état– projet de Loi de Finances 2021 (en Mds€)

	Exécution 2019	LFI 2020 révisée	PLF 2021	Variations
Dépenses du budget général	330,3	384,6	378,7	- 1,53%
Collectivités territoriales	40,9	42,2	43,2	2,37%
Union européenne	21,0	21,5	23,4	8,84%
<b>Dépenses nettes</b>	<b>392,2</b>	<b>450,2</b>	<b>448,8</b>	<b>- 0,31%</b>
Impôt sur le revenu	71,7	72,7	74,9	3,03%
Impôt sur les sociétés	33,5	29,9	37,8	26,42%
Taxe sur la valeur ajoutée	129,0	111,3	89,0	- 20,03%
Taxe intérieure sur les produits énergétiques	11,3	7,8	18,3	134,62%
Autres recettes fiscales	35,8	25,1	51,2	103,98%
Recettes non fiscales	14,0	16,3	24,9	52,76%
<b>Recettes nettes</b>	<b>295,3</b>	<b>263,1</b>	<b>296,1</b>	<b>12,54%</b>
<b>Solde du budget général</b>	<b>-92,7</b>	<b>-195,2</b>	<b>-152,8</b>	<b>- 20,18%</b>

Les dépenses sont stabilisées en 2021, mais bien supérieures à 2019 pour soutenir l'économie. Les recettes fiscales sont réduites par rapport à 2019 à la fois par les mesures prises pour moins imposer les ménages, également compte tenu du ralentissement économique dû à la pandémie. Les recettes en 2021 devraient retrouver le niveau de 2019. Le déficit du budget de l'Etat devrait réduire de 20,18% par rapport à 2020, avec 152,8 Md€.

Après une forte augmentation en 2020 liée aux mesures d'urgence mises en œuvre pour répondre à la crise sanitaire et économique, le taux de croissance des dépenses publiques en volume serait ramené de +6,3 % en 2020 à seulement +0,4 % en 2021.

Le taux de prélèvements obligatoires diminuerait pour atteindre 43,8 % du PIB (hors crédits d'impôts) après une augmentation mécanique de ce ratio en 2020 (44,8 %, hors crédits d'impôts) en raison d'une diminution importante de l'activité, plus marquée que la baisse des prélèvements obligatoires.

Le PLF pour 2021 maintient cependant un objectif affiché de réduction de la pression fiscale pesant sur les ménages comme sur les entreprises. Pour autant, cette annonce devra se confronter avec la réalité de la situation économique.

Enfin, le niveau d'endettement public décroîtrait en 2021 pour atteindre 116,2 % du PIB.

En % de PIB	2018	2019	2020	2021
Déficit public	-2,3%	-3,0%*	-10,2%	-6,7%
Croissance volume de la dépense publique (hors CI)	-0,9%	1,8%	6,3%	0,4%
Taux de prélèvements obligatoires (hors CI)	44,8%	44,1%	44,8%	43,8%
Taux de dépenses publiques (hors CI)	54,0%	54,0%	62,8%	58,5%
Dette publique	98,1%	98,1%	117,5%	116,2%

PLF 2021 – Perspectives économiques – octobre 2020

La dégradation de l'endettement public liée à la crise et aux mesures d'urgence et de relance de l'activité économique conduiront à mettre en place un mécanisme pour cantonner et apurer la dette COVID.



### **Une évolution du déficit de l'Etat qui témoigne de l'ampleur de la crise**

Du fait des mesures d'urgence prises en soutien à l'économie et aux ménages et de la baisse massive des recettes fiscales liée à la période de confinement, le solde budgétaire s'établirait à -195,2 Md€ en 2020, en dégradation de 102,0 Md€ par rapport à la prévision de la LFI pour 2020.

Cette forte dégradation s'explique en premier lieu par la baisse des recettes fiscales nettes (- 46,2 Md€). Par ailleurs, les dispositifs mis en place par l'État pour faire face à la crise (activité partielle, fonds de solidarité, achats de masques, etc.) conduisent à une hausse des dépenses du budget général (+ 46,9 Md€).

En 2021, la prévision de solde budgétaire s'établirait à - 152,8 Md€, en amélioration de 42,4 Md€ par rapport à la prévision pour 2020. Cette amélioration s'explique d'abord par le rebond des recettes fiscales (+ 24,2 Md€), conséquence du rebond partiel de l'économie en 2021. Par ailleurs, des mesures de périmètre, qui sont les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la compensation de la baisse des impôts de production, ont un impact important sur la prévision.

### **Une détérioration des comptes sociaux liée à la crise sanitaire**

L'Etat envisageait un retour à l'équilibre du régime général et du fonds de solidarité vieillesse à horizon 2023. La crise sanitaire et économique actuelle a conduit à une dégradation subite et sans précédent des finances sociales, tant en dépenses qu'en recettes.

Afin de lutter contre la pandémie de la Covid-19, les dépenses sociales ont été fortement mobilisées. Pour soutenir l'activité économique et l'emploi, le Gouvernement a également mis en place un ensemble de mesures pour aider les entreprises et les travailleurs indépendants : financement renforcé de l'activité partielle, report du paiement de cotisations sociales (ce report a atteint près de 25 Md€ à son plus haut niveau), des dispositifs d'exonérations et d'aide au paiement en faveur des secteurs les plus touchés par la crise (pour un montant supérieur à 5 Md€). Le recul de la masse salariale a contribué à dégrader le solde de la sécurité sociale en 2020 par le recul de ses recettes.

### **La dette publique**

Le volume de la dette publique progresse en 2019, mais le taux par rapport au Produit Intérieur Brut reste stable. Ces statistiques ne prennent pas encore en compte la situation 2020. C'est l'Etat qui en porte la plus grande part.

## Évolution récente de la dette publique et part des agrégats

En milliards d'euros	2016	2017	2018	2019
<b>Dette totale des administrations publiques</b>	<b>2 188</b>	<b>2 258</b>	<b>2 315</b>	<b>2 380</b>
État	1 703	1 768	1 842	1 912
Organismes divers d'administration centrale	61	63	63	65
Collectivités locales	200	202	206	210
Administrations de sécurité sociale	225	226	204	193
<b>En % du produit intérieur brut</b>	<b>98,0%</b>	<b>98,3%</b>	<b>98,1%</b>	<b>98,1%</b>

Rapport économique INSEE - octobre 2020

### Et les collectivités dans tout cela ?

Les efforts des communes ont permis de favoriser l'investissement en 2019 et de réduire leur endettement. Ce résultat est la conséquence de la reprise dynamique de l'investissement des collectivités en 2019 (+13% après +4,5 % en 2018) en lien avec le cycle électoral et la forte augmentation de leur capacité d'autofinancement, l'épargne brute des collectivités ayant augmenté de +10,4 % en 2019 et +5,6 % en 2018.

Ces marges de manœuvre financières résultent des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement (+1,2 % en 2019 après +0,3 % en 2018) impulsés par la démarche de contractualisation (contrats de Cahors) avec l'Etat entreprise en 2018.

Le PLF pour 2021 prévoit pour les collectivités locales :

- régions : compensation intégrale et dynamique de la baisse de la CVAE régionale, qui est remplacée par une fraction de TVA, égale au montant perçu au titre de la CVAE en 2020, soit près de 10 Md€.
- communes et EPCI : compensation dynamique et territorialisée de l'allègement de la fiscalité (CFE et TFPB) sur les établissements industriels, par un nouveau prélèvement sur les recettes de l'Etat, à hauteur de 3,3 Md€. D'autre part, le bloc communal bénéficiera de crédits supplémentaires au titre du milliard d'euros de DSIL verte et sanitaire voté en LFR 3 pour 2020.

## **Les collectivités locales incitées à porter le développement durable**

Le projet de loi de Finances présente pour la première fois les dépenses en fonction de leur impact sur l'environnement.

Le concours de l'Etat à l'investissement local se poursuit avec un budget de 50,3 Md€ (progression de 1,2 Mds par rapport à 2020). Du fait de la suppression progressive de la taxe d'habitation, les règles de calcul des fonds de péréquation devront être modifiées. Les calculs prendront en compte les recettes de compensation qui seront perçues à compter de 2021, tout en mettant en œuvre des mécanismes évitant des effets de bord liés aux bases de ces recettes utilisées pour la compensation.

Pour rappel, la suppression totale et définitive de la TH sur la résidence principale pour l'ensemble des contribuables suit le calendrier suivant :

- phase 1 : Une suppression totale à horizon 2020 pour 80 % des foyers.
- phase 2 : Une suppression totale à horizon 2023 pour les 20 % restants.

La taxe sur les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, ainsi que la taxe sur les locaux vacants sont maintenues.

## **Pause sur la DGF (Dotation globale de fonctionnement)**

La dotation globale de fonctionnement est stable en 2021 avec 18,3 Md€ pour le bloc communal. Au sein de la DGF les dotations de péréquation progresseront au profit des collectivités aux ressources les plus faibles. La Dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale augmentent chacune de 90 M€.

## **FCTVA**

L'enveloppe prévisionnelle est en hausse de 37 M€ pour suivre l'accroissement de l'investissement local typique des fins de mandat.

Le projet de simplifier et d'informatiser le traitement du FCTVA, attendu depuis 2018 devrait être progressivement opérationnel à compter du 1er janvier 2021.

### **III. La crise sanitaire à Fréjus :** **impact budgétaire et choix stratégiques**

#### **I. L'impact du Covid-19 sur les finances de la collectivité demeure important**

L'exercice 2020 avait vu la crise sanitaire impacter fortement les finances de la collectivité, tant à travers des baisses sensibles de recettes que des dépenses supplémentaires liées notamment aux équipements de protection à fournir ou mettre en place.

Le Budget Primitif 2021 est a priori moins impacté qu'en 2020, même si la prudence reste de mise. C'est ainsi, en termes de dépenses, que près de 200 K€ seront prévus pour les différents équipements de protection et autres dépenses liées au Covid 19.

En termes de recettes, les redevances d'occupation du domaine public, les droits de place ou encore les produits des services, s'ils sont en évolution par rapport au BP 2020, demeurent sensiblement en deçà du produit enregistré en 2019. Il y a fort à craindre, en effet, que des mesures de fermeture de certains commerces et que des contraintes telles le couvre-feu perdurent a minima sur le premier trimestre de l'année. Même si celui-ci n'est pas le trimestre le plus significatif en termes de recettes, il n'en demeure pas moins que l'impact sera sensible.

Pour autant, comme cela sera détaillé ci-après, la Ville verra son autofinancement progresser sensiblement sur 2021, grâce notamment à la poursuite de ses efforts de maîtrise des dépenses et à certaines recettes en évolution.

#### **II. L'enjeu de l'investissement et le plan de relance de l'investissement local**

Consciente d'une situation économique générale très dégradée et du rôle de l'investissement public local pour éviter une grave récession économique, la Ville avait fait le choix, en 2020, de compenser par un emprunt supplémentaire l'impact de la crise sur son budget afin de maintenir le niveau d'investissement qui aurait été le sien sans crise sanitaire.

Sur 2021, la Ville peut parvenir, en stabilisant son endettement, à un niveau de dépenses d'équipement quasiment égal à celui de 2020 (19,4 M€ contre 20,1 M€), et ce malgré un montant bien moindre affecté aux digues du Reyran et aux travaux post-inondations, deux secteurs faisant l'objet d'importantes subventions.

Pour autant, quatre raisons militent pour effectuer un effort exceptionnel en matière d'investissement :

- tout d'abord, le fait, précédemment mentionné, que l'investissement public, et notamment local joue un rôle majeur en cas de récession économique. Dans un contexte tel que celui que nous connaissons, ouvrir aux entreprises de nouveaux marchés est indispensable au maintien de l'emploi. C'est ce que fait largement l'Etat, ainsi que d'autres collectivités, comme les régions notamment. Il est important que la commune puisse s'inscrire dans cette dynamique. Car de l'investissement en plus, c'est de l'emploi et des entreprises maintenus, et c'est aussi des recettes supplémentaires à court et moyen terme ;

- ensuite, les taux d'intérêt demeurent encore exceptionnellement bas, situation qui pourrait ne pas perdurer dans les deux ans qui viennent ;
- par ailleurs, le plan de relance de l'Etat permet de bénéficier, sur un certain nombre de travaux, de subventions, sur les années 2021 et 2022. Il n'est pas du tout acquis que ces aides perdurent ensuite ;
- enfin, un certain nombre de dépenses d'investissement sont génératrices d'économies immédiates de fonctionnement. C'est le cas des investissements en matière de transition énergétique notamment, qu'il s'agisse de la rénovation énergétique des bâtiments, de la production d'énergies nouvelles, ou encore de la rénovation de l'éclairage public, avec un éclairage « intelligent » à leds.

Ces différentes raisons ont conduit la municipalité à prévoir, dans le budget primitif qui sera présenté, des investissements complémentaires à ceux initialement prévus. Ces investissements, véritable plan de relance de l'investissement local, vont permettre l'accélération ou la réalisation anticipée de travaux initialement prévus durant les prochaines années de la mandature. Ceci conduisant à un pic d'investissement, et donc d'endettement, sur les années 2021/22, pour voir ensuite l'endettement décroître, plutôt qu'à un lissage de l'investissement, et de facto de l'endettement, sur les années à venir. C'est une décision stratégique issue des éléments précédemment évoqués.

Ce plan de relance de l'investissement local représentera, en 2021, un montant de 8 M€, permettant d'aboutir à un montant de dépenses d'équipement de près de 27,4 M€. Il s'articule autour de trois axes : l'environnement et la transition énergétique, la qualité de vie et la valorisation du patrimoine.

- **Environnement et transition énergétique :**
  - o + 300 K€ pour les travaux de performance énergétique des bâtiments municipaux, en accélération de l'AP/CP en cours, afin de bénéficier plus rapidement des économies d'énergie induites par les travaux ;
  - o + 1 M€ pour les travaux de rénovation de l'éclairage public, également générateurs d'économies directes ;
  - o 200 K€ de travaux de remplacement des néons par des leds dans les écoles (1<sup>e</sup> tranche) ;
  - o 300 K€ pour la réalisation de nouvelles pistes cyclables ;
  - o 150 K€ pour la réalisation de nouveaux jardins partagés ;
- **Qualité de vie :**
  - o +1,25 M€ pour la rénovation des voiries et trottoirs ;
  - o + 300 K€ pour la rénovation des rues du centre historique ;
  - o 450 K€ pour des travaux d'accessibilité, des bâtiments publics comme des arrêts de bus ;
  - o 150 K€ pour la rénovation du 2<sup>e</sup> étage de l'ex-CFA pour développer la formation ;
  - o 2 M€ pour le sport, avec la réfection du terrain de football et du terrain synthétique de la Base Nature ainsi que de la piste d'athlétisme du stade Gallieni. Ces investissements, initialement prévus dans les prochaines années de la mandature, permettront à des très nombreux sportifs Fréjusiens de bénéficier de manière anticipée d'installations rénovées ;

- 100 K€ pour des travaux complémentaires de réfection et de rénovation des fontaines de la Ville ;
  - 200 K€ pour l'accélération du plan de rénovation des peintures des salles de classe (programme de 50 classes sur 2021) ;
  - 150 K€ pour des aides au ravalement des façades du centre ville, dans le cadre d'un programme volontariste pour améliorer l'esthétique du centre-historique ;
  - 700 K€ pour la réalisation anticipée de la première tranche d'un projet de rénovation de la Corniche d'Azur et de la place de la Poste de Saint-Aygulf.
- **Patrimoine :**
- 500 K€ pour une première tranche anticipée des travaux de rénovation de la villa Aurélienne (huisseries) ;
  - 200 K€ complémentaires pour des acquisitions à vocation patrimoniale (terrains Port Romain,...)
  - 50 K€ pour le lancement anticipé des travaux de rénovation de la Mosquée Missiri.

## IV. STRUCTURE ET EVOLUTION GENERALE

### DES PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES

Les grands axes structurant le budget primitif 2021 demeurent en pleine cohérence avec ceux de 2020, à savoir :

- **poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement.** De fait, même si le contrat « Cahors » signé en 2018 avec l'Etat et suspendu en 2020 n'est pas reconduit en 2021, la Ville a souhaité s'inscrire dans le même objectif de maintenir ses dépenses réelles de fonctionnement autour de 1,2% d'augmentation de BP à BP ;
- **ne pas augmenter les taux d'imposition pour les Fréjusiens**, stables depuis 2014, tout en veillant à optimiser les recettes, et notamment les recettes fiscales, grâce notamment au travail de l'observatoire fiscal, dont l'intérêt a été souligné par la Chambre régionale des Comptes ;
- **poursuivre et renforcer une politique d'investissement structurante**, non seulement en augmentant légèrement, à endettement constant, le montant des dépenses d'investissement par rapport au BP 2020, mais en adoptant une première phase d'un plan de relance de l'investissement local de 8 M€ complémentaires, ceci pour arriver au total à un montant de dépenses d'équipement de près de 30 M€ sur l'année.

#### IV.1/ Les grandes masses budgétaires et leur évolution

- **Le fonctionnement**
  - o **Les recettes**

Chapitre	Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	CA 2019	CA 2020 prévisionnel	Variation en %	Variation en valeur	BP 2021 prévisionnel	Variation en %	Variation en valeur
73	Produit des contributions directes (art 73111)	42 992 991 €	43 390 634 €	0,92%	397 643 €	47 478 859 €	9,42%	4 089 225 €
73	Fiscalité indirecte (hors art 73111)	14 371 297 €	12 995 501 €	-9,57%	- 1 375 796 €	13 000 152 €	0,04%	4 651 €
73	<b>Total Impôts et taxes</b>	<b>57 364 288 €</b>	<b>56 386 135 €</b>	<b>-1,71%</b>	<b>- 978 153 €</b>	<b>60 480 011 €</b>	<b>7,26%</b>	<b>4 093 876 €</b>
74	Dotations	12 775 628 €	13 915 288 €	8,92%	1 139 660 €	11 387 471 €	-18,17%	- 2 527 817 €
70	Produits des services (chap 70)	5 504 519 €	4 468 429 €	-18,82%	- 1 036 090 €	5 044 218 €	12,89%	575 789 €
013	Atténuation de charges (chap 013)	755 374 €	749 084 €	-0,83%	- 6 290 €	780 000 €	4,13%	30 916 €
75	Autres produits de gestion courante	1 348 043 €	1 588 636 €	17,85%	240 593 €	1 311 936 €	-17,42%	- 276 700 €
76	Produits financiers (chap 76)	67 499 €	66 967 €	-0,79%	- 532 €	66 967 €	0,00%	- €
77	Produits exceptionnels Cessions d'immo (art 775)	850 227 €	1 246 301 €	46,58%	396 074 €	4 708 149 €	277,77%	3 461 848 €
77	Produits exceptionnels (hors cessions d'immo)	345 545 €	299 €	-99,91%	- 345 246 €	5 000 €	1571,74%	4 701 €
	<b>TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT</b>	<b>79 011 123 €</b>	<b>78 421 140 €</b>	<b>-0,75%</b>	<b>- 589 984 €</b>	<b>83 783 752 €</b>	<b>6,84%</b>	<b>5 362 612 €</b>
	TOTAL RRF retraitées (Poids cessions immo)	78 160 897 €	77 174 839 €	-1,28%	- 986 058 €	82 075 603 €	5,24%	3 900 764 €

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent au CA 2020 à 77,17 M€ (hors cession). Leur montant estimatif pour le BP 2021 devrait s'établir autour de 79,07 M€, soit en hausse de 2,46%.

**Le produit des impôts et taxes** devrait s'établir à 60,48 M€, en hausse de 9,25% par rapport au BP 2020. Le produit attendu de la taxe foncière et de la taxe d'habitation est de l'ordre de 47,48 M€. Les taux d'imposition des Fréjusiens ne seront une nouvelle fois pas augmentés. L'évolution est notamment due :

- à l'augmentation des bases, des nouvelles constructions d'habitation et au travail fourni dans le cadre de l'observatoire fiscal afin de corriger un certain nombre d'anomalies sur ces bases
- au transfert des allocations compensatrices (TH et TF) versées par l'Etat qui s'élevaient en 2020 à 2,05M€ depuis le chapitre 74 « Dotations et participations » vers le chapitre 73 « Contributions directes ».
- à la mise en place de la THRS (Taxe d'habitation sur les résidences secondaires).

**La fiscalité indirecte** (attribution de compensation, droits de places, produits des jeux, taxe droits de mutation, ...) dont le montant prévu au BP 2021 s'élève à 13,0 M€ est stable par rapport au réalisé 2020 (+0,04%) et de +9,76% par rapport au BP 2020.

L'attribution de compensation en provenance de la CAVEM baisse en 2021 d'environ 0,6 M€ du fait du transfert de la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines » et les autres baisses sont dues à la crise du COVID 19 qui impacte négativement notamment les recettes des droits de place.

**Les dotations et participations** devraient s'élever à 11,4 M€, en baisse de 16,9% par rapport au BP 2020 et de 18,2% par rapport au réalisé 2020. La baisse s'explique par le transfert des allocations compensatrices (TH et TF) versées par l'Etat qui s'élevaient en 2020 à 2,05M€ depuis le chapitre 74 « Dotations et participations » vers le chapitre 73 « Contributions directes ».

**Le produit des services** devrait s'élever à 5,04 M€, contre 4,47 en réalisé sur 2020.

La raison principale de l'augmentation de ce poste est le fait que l'on refacture à la CAVEM les dépenses de fonctionnement « pluvial » et les mises à disposition du personnel « pluvial » pour 0,6 M€ ; en contrepartie, l'attribution de compensation versée par la CAVEM baisse du même montant. Nous avons tenu compte également de l'impact de la crise du COVID 19 qui réduit certains produits (piscines, monuments, exonération partielle des redevances d'occupation du domaine public ...).

**Les autres produits de gestion courante** devraient s'élever autour de 1,31M€, contre 1,55M€ au BP 2020 et 1,59 M€ en réalisé 2020. La baisse s'explique essentiellement par le fait qu'il n'y aura plus de subventions de la part de l'Etat pour les masques.



○ **Les dépenses**

Chapitre	Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	CA 2019	CA 2020 prévisionnel	Variation en %	Variation en valeur	BP 2021 prévisionnel	Variation en %	Variation en valeur
011	Charges à caractère général (chap 011)	16 847 507 €	16 100 708 €	-4,43%	- 746 799 €	17 034 633 €	5,80%	933 925 €
012	Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	43 963 141 €	44 127 740 €	0,37%	164 599 €	44 975 846 €	1,92%	848 106 €
014	Atténuation de produits	505 005 €	579 285 €	14,71%	74 280 €	628 000 €	8,41%	48 715 €
65	Autres charges de gestion courante	6 249 442 €	6 338 756 €	1,43%	89 314 €	6 557 828 €	3,46%	219 072 €
66	Charges financières (Intérêts de la dette Art 66111)	4 055 311 €	3 759 170 €	-7,30%	- 296 141 €	3 552 466 €	-5,50%	- 206 704 €
66	Charges financières (Hors Art 66111)	121 059 €	35 245 €	-129,11%	-156 304 €	213 361 €	505,36%	178 116 €
67	Charges spécifiques	273 012 €	74 665 €	-72,65%	-198 347 €	100 000 €	33,93%	25 335 €
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT</b>	<b>71 772 360 €</b>	<b>71 015 569 €</b>	<b>-1,05%</b>	<b>- 756 790 €</b>	<b>73 062 134 €</b>	<b>2,88%</b>	<b>2 046 565 €</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement étaient de 72,13 M€ au BP 2020. Au BP 2021, elles devraient s'établir à 73,06 M€, soit une évolution de 1,28 %.

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont établies à 71,01 M€ au CA 2020. Elles étaient estimées à près de 72,13 M€ au BP 2020. Pour 2021, elles devraient s'établir à 73,62 M€, soit une hausse de 1,29% par rapport au BP 2020 et une hausse (+2,88%) par rapport au réalisé 2020.

Les charges à caractère général seraient en hausse pour s'établir autour de 17,3 M€, contre 16,10 M€ au CA 2020.

Les charges de personnel (chapitre 012) seraient en hausse par rapport au BP 2020, de l'ordre de 1,82% (44,97 M€ contre 44,17 M€). Les charges concernant exclusivement la rémunération du personnel évoluent de l'ordre de 1,35 %.

Les atténuations de produits devraient augmenter, passant de 495 K€ au BP 2020 à 628 K€ au BP 2021 ; cela s'explique par l'augmentation du FPIC (Fonds de péréquation intercommunal).

Les autres charges de gestion courante, au premier rang desquelles les subventions aux associations et participations, seraient en évolution de l'ordre de 5%, pour s'établir à 6,55 M€ au BP 2021 contre près de 6,52 M€ au BP 2020.

Les charges financières seraient en baisse de 0,75% par rapport au réalisé 2020, autour de 3,76M€ (3,89 M€ au BP 2020).

Enfin, les charges spécifiques (exceptionnelles) passeraient de 74,6 K€ à 100 K€.

## - L'investissement

### o Les dépenses

Chapitre	Dépenses Réelles d'Investissement (DRI)	CA 2019	CA 2020 prévisionnel	Variation en %	Variation en valeur	BP 2021 prévisionnel + RAR	Variation en %	Variation en valeur
	TOTAL Dépenses d'équipement	15 208 394 €	17 580 472 €	-15,60%	2 372 077 €	29 936 694 €	70,28%	12 356 222 €
10	Dotations, Fonds et Réserves Taxe d'aménagement (Chap 10)	358 419 €	359 404 €		985 €	30 000 €	-91,65%	329 404 €
1641	Remboursement du capital de la dette	11 234 570 €	11 904 051 €	5,96%	669 482 €	12 261 616 €	3,00%	357 565 €
165	Autres dettes assimilées (art 165)	2 805 €	3 237 €	15,40%	432 €	5 000 €	54,44%	1 763 €
1675	Dettes affrésentées PPP		265 774 €			577 735 €	117,38%	311 961 €
16878	Autres organismes et particuliers	10 000 €	22 129 €		12 129 €	- €	-100,00%	22 129 €
	Refinancement de dettes	- €	- €		- €	- €		- €
13	Subventions d'équipement non transférables (art 1321)	- €	253 612 €	#DIV/0!	253 612 €	- €		253 612 €
27	Autres Immobilisations financières (chap 27)	7 800 €	9 900 €	26,92%	2 100 €	10 000 €	1,01%	100 €
	Total dépenses financières	11 613 594 €	12 818 108 €	10,37%	1 204 514 €	12 884 351 €	0,52%	66 243 €
	Opérations pour compte de tiers en dépense (chap 45)	108 973 €	215 470 €		106 497 €	1 163 567 €	440,01%	948 097 €
	Total DÉPENSES RÉELLES INVESTISSEMENT	26 930 961 €	30 614 050 €	13,68%	3 683 088 €	43 984 612 €	43,67%	13 370 562 €

Conséquence du choix stratégique effectué, les dépenses d'investissement (RAR inclus pour 3,76M€) devraient s'établir autour de 44 M€ au BP 2021. Elles se répartiraient principalement entre les dépenses d'équipement à hauteur de 29,9 M€ et les dépenses financières à hauteur de 12,9M€.

### o Les recettes

Chapitre	Recettes Réelles d'Investissement (RRI)	CA 2019	CA 2020 prévisionnel	Variation en %	Variation en valeur	BP 2021 prévisionnel + RAR	Variation en %	Variation en valeur
13	Subventions d'équipement (hors art. 1345)	1 127 102 €	1 492 305 €	32,40%	365 203 €	4 566 781 €	206,02%	3 074 476 €
1345	Produit des amendes de police (art. 1345)	389 821 €	748 582 €	92,03%	358 761 €	497 000 €	-33,61%	251 582 €
16	Emprunts	11 340 000 €	14 800 000 €	30,51%	3 460 000 €	20 000 000 €	35,14%	5 200 000 €
23	Immobilisations en cours	3 118 €	- €	-100,00%	- 3 118 €	- €	#DIV/0!	- €
	Total recettes d'équipement	12 860 041 €	17 040 887 €	32,51%	4 180 845 €	25 063 781 €	47,08%	8 022 894 €
10222	FCTVA	3 143 116 €	1 959 356 €	-38,16%	- 1 183 760 €	2 000 000 €	2,07%	40 644 €
10226	Taxe d'urbanisme (art 10223 à 10226)	1 124 787 €	851 110 €	-24,33%	- 273 677 €	900 000 €	5,74%	48 890 €
10251	Dons et legs en capital	847 617 €	- €	-100,00%	- 847 617 €	- €	#DIV/0!	- €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	4 422 411 €	5 326 567 €	20,44%	904 156 €	3 115 753 €	-41,51%	2 210 814 €
165	Autres recettes (Dépôts et cautionnements reçus)	- €	2 593 €	#DIV/0!	2 593 €	5 000 €		2 407 €
21	Immobilisations corporelles	3 789 €	987 €	-73,92%	- 2 803 €	- €	-100,00%	- 987 €
26	Participations et créances rattachées	- €	500 €	#DIV/0!	500 €	- €		500 €
27	Autres Immobilisations financières	7 800 €	11 200 €	43,59%	3 400 €	10 000 €	-10,71%	1 200 €
024	Produits des cessions	- €	- €		- €	- €		- €
	Total des recettes financières	9 549 520 €	8 152 313 €	-14,63%	- 1 397 207 €	6 080 753 €	-26,02%	2 121 560 €
45	Opérations pour compte de tiers en recette	108 973 €	215 470 €		106 497 €	1 163 567 €	440,01%	948 097 €
	TOTAL RECETTES RÉELLES INVESTISSEMENT	22 518 534 €	25 408 670 €	12,83%	2 890 135 €	32 258 101 €	26,96%	6 849 431 €

Les montants des principales recettes prévisionnelles consistent en :

- L'excédent de fonctionnement du CA 2020 (3,1 M€) qui est versé au 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) pour équilibrer la section d'investissement.
- Les subventions d'équipement, pour un montant de l'ordre de 4,57 M€
- Le produit des amendes de police, pour 0,49 M€
- L'emprunt, de l'ordre de 20 M€ dont 8M€ pour le PRIL
- Le FCTVA, estimé à 2 M€
- La taxe d'aménagement, estimée à 0,9 M€
- Les produits de cession, estimés à 4,7 M€
- Les opérations pour compte de tiers, estimées à 1,16M€.

L'autofinancement brut prévisionnel s'élève à 6 M€.

### ○ *Les engagements pluriannuels*

Le ROB doit également préciser les engagements pluriannuels de la collectivité. En 2021, ils sont au nombre de cinq (quatre autorisations de programme et le PPP du Pôle Enfance).

Tout d'abord, **le pôle enfance**, qui représentera sur la durée du contrat un engagement annuel de l'ordre de 1,2 M€, réparti en investissement et en fonctionnement. La mise à disposition du Pôle Enfance a eu lieu en juillet 2020.

En année pleine, la répartition prévisionnelle évoluera selon les exercices, mais peut être estimée à environ 0,7 M€ en investissement et à 0,5 M€ en fonctionnement, dans la mesure où le contrat prévoit la prise en compte par le partenaire des opérations de gros entretien et de maintenance du bâtiment.

Le montant total du Pôle Enfance prévoit donc non seulement la dépense d'investissement « construction », mais également, les dépenses d'investissement GER (Gros entretien et Réparations) pour un montant de 1,8M€. Les dépenses de fonctionnement représentent environ 4,9 M€ (hors actualisation) en entretien, maintenance et frais de gestion, tandis que les intérêts du projet s'élèvent à environ 4,7M€. Au final, par ce mode de gestion, le pôle enfance n'entraînera pas d'autres dépenses supplémentaires de fonctionnement à la charge de la collectivité (ce qui aurait été le cas hors PPP) et, parallèlement, entraînera certaines économies par la réduction des charges courantes comparativement aux équipements préexistants (école des Chênes, centre de loisirs et équipement de la petite enfance), obsolètes et vieillissants.

Par ailleurs, **quatre autorisations de programme** sont en cours et seront réajustées avec le vote du budget.

Il s'agit d'abord de **l'opération de déménagement et de réalisation des nouveaux locaux des Services techniques qui comporte deux autorisations de programme (une par chapitre)**.

Cette opération se déroulera sur la période 2020/2023, l'année 2021 voyant la réalisation des études nécessaires (0,7 M€) et l'acquisition des terrains, parallèlement à la revente du terrain devant a priori faire l'objet d'un échange avec la CAVEM, celui-ci n'ayant pu aboutir du fait de nouvelles contraintes environnementales pesant sur le site initialement envisagé au Capitou. Le montant global de l'enveloppe de l'autorisation de programme reste inchangé et s'élève à 12,8 M€.

Il s'agit ensuite de **l'opération de mise en valeur de la plate-forme romaine**, opération d'un montant estimé de 3,8 M€ à réaliser sur la période 2019/2024.

L'année 2021 verra la réalisation de l'espace vert jouxtant les nouvelles constructions sur le site Pourcin et menant à la plate-forme. L'enveloppe prévue en 2021 s'élève à 1,36 M€. La subvention attendue de l'Etat pour ce projet s'élève à 0,96 M€.

Puis, il s'agit de **l'opération confortement des digues du Reyran**, programme estimé à 5,1 M € qui se terminera avant fin 2021. Il reste une enveloppe de 0,4 M€ pour clôturer cette

autorisation de programme. Une subvention d'environ 1,7 M€ sera versée par l'Etat pour ce projet.

Enfin, il s'agit de l'opération de mise en place d'actions de performance énergétique et d'un plan solaire pour le patrimoine bâti de la commune, programme estimé à 4,76 M €. Ce programme se déroulera sur la période 2020/2024 et s'inscrit pleinement dans la politique de transition énergétique pour laquelle différentes subventions sont attendues. En 2021, l'enveloppe est de près de 2,1 M€ consacrée principalement à la mise en place de toitures photovoltaïques sur 27 bâtiments communaux induisant des réductions de consommations d'énergie sur la section de fonctionnement. Ce montant est supérieur à celui initialement prévu en AP du fait d'un abondement dans le cadre du plan de relance de l'investissement local, afin d'accélérer la réalisation des travaux générateurs d'économies de fonctionnement. A noter qu'une demande DSIL a été faite auprès de la Préfecture.

## **V. LES POLITIQUES SECTORIELLES ET LES GRANDS OBJECTIFS**

### **DE L'ACTION MUNICIPALE**

Dans un souci de meilleure lisibilité, l'action municipale a été répartie autour de 7 grandes politiques sectorielles, couvrant l'ensemble du champ d'intervention de la Ville et de ses principaux établissements publics (CCAS, Office du Tourisme, Régie du stationnement).

A chaque politique sectorielle se rattachent 3 ou 4 grands objectifs. Ces 25 objectifs sont ensuite déclinés en actions et projets, avec un certain nombre d'indicateurs. Ceci afin de :

- donner une vision globale et transversale de l'action des Services municipaux, en sortant de la logique « de silo » pour adopter une logique de projet ;
- estimer les grandes masses budgétaires correspondant aux différents objectifs ;
- faciliter le suivi des différents projets ;
- disposer d'indicateurs d'activité, de coût et de performance.

Au regard des sept grandes politiques sectorielles municipales, les principales actions contenues dans ce budget se déclinent de la manière suivante :

#### **1/ Améliorer la qualité de vie des habitants et des visiteurs :**

- Voirie : 1,7 M€ investis (hors centre ancien) pour nos routes et trottoirs, auxquels s'ajoutent 1,25 M€ et 0,7 M€ pour la première phase de rénovation de la Corniche d'Azur et de la place de la Poste de Saint-Aygulf dans le cadre du PRIL ;
- Bâtiments publics : 800 K€ pour nos écoles auxquels s'ajoutent 400 K€ dans le cadre du PRIL
- 72 K€ pour le poste de police de Villeneuve (initialement prévu en 2020, mais reporté pour cause de travaux supplémentaires de vidéosurveillance)
- 414 K€ pour achever les travaux de réfection des digues du Reyran
- 80 K€ pour les travaux dans le cadre du PPRIF
- 140 K€ de travaux sur le lac et le barrage de l'Avelan
- 171 K€ pour la fin de la rénovation des postes de secours des plages
- la poursuite des subventions pour l'acquisition des vélos électriques
- des aides accrues pour le ravalement des façades, avec 150 K€ dans le cadre du PRIL.

#### **2/ Faire de Fréjus une ville attractive, innovante et durable :**

- 1,5 M€ pour l'acquisition de terrain dans le cadre du déménagement des Services techniques et près de 0,7 M€ pour les études préalables
- 900 K€ pour la poursuite de la rénovation du centre historique (dont 300 K€ dans le cadre du PRIL)
- 1,36 M€ pour la mise en valeur de la plate-forme romaine
- 143 K€ pour la rénovation des arches de l'aqueduc romain
- 276 K€ pour les remparts de la butte Saint-Antoine

- 20 K€ pour la chapelle Cocteau
- 50 K€ (1<sup>e</sup> phase dans le cadre du PRIL) pour la mosquée Missiri
- 500 K€ (PRIL) pour la villa Aurélienne
- 85 K€ de participation SDIS pour le Roc d'Azur
- Plus de 1,7 M€ d'investissements (y/c PRIL) pour la rénovation de l'éclairage public
- Plus de 2 M€ (AP initiale + PRIL) de travaux de rénovation pour améliorer la performance énergétique de nos bâtiments et installer des panneaux photovoltaïques sur plusieurs d'entre eux
- 30 K€ de travaux sur le réseau fibre
- 132 € de participation à l'enfouissement des réseaux électriques (convention ENEDIS)
- 150 K€ dans le cadre du PRIL pour des jardins partagés

### **3/ Faire vivre la proximité et faciliter les démarches administratives**

- Reconstitution du budget participatif, à hauteur de 200 K€, pour des projets émanant des habitants dans le cadre des conseils de quartier. Ce budget a vocation à être accru, mais demeure stable cette année qui est une année d'installation des nouveaux conseils de quartier
- Extension de la démarche Qualivilles accompagnée par l'AFNOR à de nouveaux services
- Extension du « guichet unique » d'inscriptions via un portail dédié

### **4/ Créer un environnement favorable à l'épanouissement des enfants et des jeunes**

- Crédits d'études en vue de la rénovation/extension des écoles Caïs et Paul-Roux
- Plus de 800 K€ de travaux dans les écoles et 400 K€ de rénovation de l'éclairage et de peinture des salles de classe dans le cadre du PRIL
- Poursuite de l'augmentation des crédits de fonctionnement pour les crèches (personnel, marché et subventions) dans le cadre de la création de nouveaux berceaux
- 80 K€ pour la maintenance et l'entretien des aires de jeux
- 60 K€ pour la poursuite de l'équipement informatique dans les écoles

### **5/ Permettre l'accès à tous aux pratiques culturelles et sportives et à des loisirs de qualité et de proximité**

- 2 M€ dans le cadre du PRIL pour la rénovation des deux terrains de sport de la Base nature et de la piste d'athlétisme du stade Gallieni
- 950 K€ pour de nouvelles salles associatives en remplacement de la salle du Sextant et de la salle de Fréjus Plage, vieillissantes voire obsolètes
- Plus de 200 K€ pour le tennis Gallieni-Pascal-Albuixech, notamment pour la réalisation de deux nouveaux terrains de Padel
- 110 K€ d'investissement en matériel pour la Base nautique

- Près de 50 K€ pour des travaux de rénovation de la villa Marie (balustre, rideaux, sols...)

#### **6/ Lutter contre l'exclusion, l'isolement et pour l'insertion de tous**

- 700 K€ pour le CCAS pour ses actions en faveur des séniors et des plus démunis
- Un effort de 550 K€, notamment avec le PRIL, pour les travaux d'accessibilité voirie et bâtiments
- 269 K€ de subvention Erilia dans le cadre de la réalisation de logements sociaux, 200 K€ d'acquisitions également prévus à cette fin et un important effort d'acquisition d'appartements au sein de la résidence « Bel Azur » à Saint-Aygulf

#### **7/ Optimiser la gestion des ressources pour une situation financière saine**

- RH : Poursuite des efforts de maîtrise de la masse salariale
- Renforcement de la mutualisation des véhicules au sein des services
- Poursuite de la dématérialisation de certaines procédures, ce qui représente un gain en efficacité
- Poursuite de l'action de l'observatoire fiscal, en lien avec la DGFIP, pour corriger les anomalies sur les bases
- Poursuite de la recherche active de subventions, celles-ci ayant sensiblement progressé depuis 2019. La DSIL et le plan de relance seront notamment sollicités.

Il ne s'agit là que des principaux projets d'investissement, outre l'investissement récurrent dans les différents domaines d'intervention de la collectivité (travaux dans les bâtiments, matériel et logiciels informatiques, études d'urbanisme...).

A moyen terme, les dépenses d'équipement de la Ville continueront à se structurer principalement autour de ces différentes politiques sectorielles, autour de quatre axes majeurs:

- **Les projets structurants de la mandature** : rénovation du Front de mer, nouveaux services techniques – afin de développer de nouveaux projets sur l'ancien site de la partie bâtie de la Base -, nouveau centre administratif de la place Paul-Vernet, rénovation des écoles Caïs et Paul-Roux, rénovation du centre-ville ;
- **La finalisation des AP/CP en cours** concernant le programme de rénovation énergétique des bâtiments (pour partie avancée sur 2021) et la plate-forme romaine, ainsi que le programme de rénovation de l'éclairage public ;
- **Les actions environnementales** : jardins partagés, plantations, pistes cyclables, dispensaire animalier, barrage de l'Avelan, aide aux ravalements... ;
- **Les projets à vocation patrimoniale** : valorisation du Port Romain, préparation du futur musée archéologique, rénovation de la mosquée Missiri, Villa Aurélienne, Chapelle de Valescure, Thermes de Villeneuve...

## VI. STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL

### 1 / Evolution des dépenses et des effectifs

Après deux années de baisse du chapitre 012, en 2018 et 2019, celui-ci a évolué de 0,62% en 2020, soit de manière plus modérée que le GVT « naturel », ce qui illustre la poursuite de la maîtrise de la masse salariale dans la durée.

L'évolution est en effet la suivante :

<b>CA 2019</b>	-	<b>42 742 891 €</b>
<b>CA 2020</b>	-	<b>43 009 736 €</b>

A noter que la prime COVID, soit 40 000 €, a été versée à titre exceptionnel à 99 agents.

La structure des effectifs des postes pourvus a évolué de la façon suivante :

- Titulaires :	janvier 2020	944
	janvier 2021	919
- Contractuels	janvier 2020	150
	janvier 2021	165

La filière animation est toujours prépondérante dans l'évolution des effectifs des contractuels du fait de l'augmentation de la capacité des ALSH et du péri-scolaire. Ainsi, en raison des normes d'encadrement, l'année 2020 a vu le recours à 7 animateurs supplémentaires.

### 2 / Eléments sur les rémunérations, les heures Supplémentaires et les avantages en nature

En 2020, les dépenses liées au traitement (hors charges) et au régime indemnitaire des titulaires ont représenté **26 919 673 € (26.99 M en 2019)** dont **4 629 436 € de régime indemnitaire (4.64 M en 2019)** et **169 146€ de NBI. (168 K en 2019)**

Celles liées aux non-titulaires représentaient pour leur part **3 994 699 €. (3.67 M en 2019)**

Le budget consacré aux heures supplémentaires s'est élevé à **757 930 €, (812 K en 2019)** ce qui représente 30 074 heures pour 465 agents. Il faut y rajouter les heures liées aux élections municipales pour un montant de **56 380 €.**

Le montant des tickets restaurant est de **502 182 € (495 K€ en 2019)** à la charge de la Ville. 1047 agents en ont bénéficié (1035 agents en 2019)

Notre cotisation au CNFPT est de **177 754 €.** (182 000 € en 2019)



Concernant les avantages en nature, le nombre d'agents logés pour nécessité absolue ou utilité de service s'élève à 7 (8 en 2019). Il s'agit pour l'essentiel des gardiens des salles de sport et de la Base Nature.

On note, par ailleurs, l'octroi de deux véhicules de fonction, conformément à la réglementation.

Enfin, les agents souscrivant un contrat de prévoyance bénéficient d'une participation « mutuelle » de 6,10 €/mois pour la cotisation pour un montant total de **63 250 €**.

### **3/ Perspectives 2021**

En 2021, la prévision au BP est de + 1,35 % par rapport au réalisé 2020 soit 43 591 846 € (coût des élections compris). Cette évolution, toujours légèrement inférieure au GVT « automatique » du fait du non remplacement de certains départs et de la poursuite de la volonté de rationalisation, est cependant supérieure à celle enregistrée ces dernières années pour plusieurs raisons :

- poursuite de l'application du protocole de revalorisation des carrières (PPCR) décidé par l'Etat pour un coût estimé de 160 000 € ;
- coût des élections régionales et départementales de l'ordre de 200 000 € ;
- poursuite du plan de résorption de l'emploi précaire pour un coût de 60 000€ (les titulaires bénéficiant notamment du régime indemnitaire) ;
- coût en année pleine de l'avancement de grade de la catégorie C avec des quotas accrus pour favoriser la carrière des agents, pour un coût de 164 000€ ;
- développement d'une politique de recrutement d'apprentis au sein des Services Techniques soit 30 000 € dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (anticipation de départs en retraite) ;
- poursuite de la politique de réévaluation du régime indemnitaire afin de tendre vers plus d'égalité à fonction équivalente. Un effort particulier sera fait en direction du personnel des écoles disposant d'une certaine ancienneté. Le coût estimé est de 40 000 €.

## VII. STRUCTURE ET EVOLUTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE

### VII.1. Niveau d'endettement de la collectivité

Depuis 2014, la commune s'est engagée dans une politique de désendettement :

- fin 2013, l'encours de dette s'établissait à 143,6 M€ soit 2 705 € par habitant.

- fin-2020, l'endettement s'établit à 130,5 M€ soit 2389 € par habitant.

Entre 2014 et 2020, la commune aura remboursé 70,49 M€ en capital et aura contracté 57,42 M€ de dette nouvelle, soit un désendettement de 13,07 M€. Elle aura parallèlement remboursé 32,12 M€ en intérêts. Le coût net global de la dette aura donc été pour la Ville de 45,19 M€ sur la période.

En 2020, la ville s'est endettée de 2,9 M€ (Emprunt nouveau 2020 : 14,8M€ - Remboursement du capital en 2020 :11,9M€) car la situation exceptionnelle liée à la crise du COVID 19 a conduit la Ville à emprunter 2,9M€ supplémentaires pour préserver un effort d'investissement nécessaire à la reprise économique locale.

L'objectif de la mandature est de poursuivre le désendettement en seconde partie de mandat. Pour autant, au regard de la conjoncture très particulière de la période, et comme précédemment explicité dans ce document, l'endettement connaîtra un pic sur 2021/2022, dans le cadre du Plan de relance de l'investissement local, avant de se stabiliser puis de décroître.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier	143 552 046 €	134 900 436 €	130 418 111 €	128 727 513 €	128 379 158 €	127 483 867 €	127 589 786 €	130 484 347 €
Evolution année N/N-1	-9,18%	-6,03%	-3,32%	-1,30%	-0,27%	-0,70%	0,08%	2,27%
Annuité (Capital+Intérêts)	13 420 667 €	15 028 388 €	14 169 164 €	13 551 828 €	15 480 000 €	15 289 427 €	15 670 089 €	15 310 467 €
Evolution année N/N-1	-33,91%	11,98%	-5,72%	-4,36%	14,23%	-1,23%	2,49%	-2,29%
Capital Remboursé	8 651 611 €	9 482 325 €	9 187 264 €	9 248 355 €	11 065 000 €	11 234 082 €	11 904 951 €	11 901 412 €
Intérêts réglés à échéance	4 769 056 €	5 546 063 €	4 981 900 €	4 303 473 €	4 415 000 €	4 055 346 €	3 765 138 €	3 409 055 €
Population INSEE	53 069	53 298	53 846	54 372	53 734	54 023	54 623	54 623
Dettes / Population	2 705 €	2 531 €	2 422 €	2 368 €	2 389 €	2 360 €	2 336 €	2 389 €

### VII.2. Exposition de la dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'encours de dette de la collectivité est adossé uniquement sur des taux fixe et variable. La totalité de l'encours est classé en 1A avec donc une exposition a minima aux variations des marchés financiers.

**-La dette portant sur des intérêts à taux fixe : 85 437 890,05€ €**

La dette à taux fixe, 65,48% de l'encours, présente un taux moyen de 3,81%. L'encours de dette reste encore rigide. Une renégociation de cette dette est possible mais les opportunités de refinancement sur ce type d'encours peuvent être coûteuses compte tenu des pénalités actuarielles appliquées à ce type de contrat.

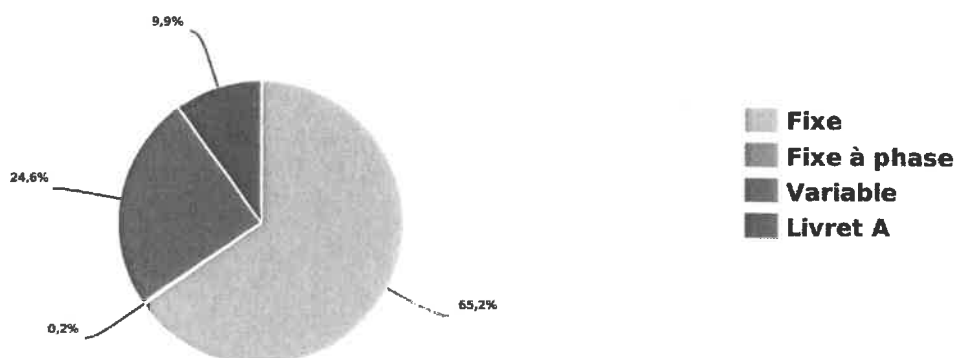
**-La dette portant sur des intérêts à taux variable : 45 046 456,57 €**

La dette à taux variable, 34,52% de l'encours de dette, présente un taux moyen de 0,56%. La collectivité continue à bénéficier sur ce type de contrat de marges très favorables. L'exposition

aux variations des marchés financiers, si elle existe, demeure très faible au regard de la structure de cet encours, ce qui permet d'en baisser la rigidité.

Type	CRD	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
<b>Fixe</b>	<b>85 137 379,07 €</b>	<b>65,25%</b>	<b>3,82%</b>
<b>Fixe à phase</b>	<b>300 510,98 €</b>	<b>0,23%</b>	<b>0,00%</b>
<b>Variable</b>	<b>32 077 120,42 €</b>	<b>24,58%</b>	<b>0,37%</b>
<b>Livret A</b>	<b>12 969 336,15 €</b>	<b>9,94%</b>	<b>1,02%</b>
<b>Ensemble des risques</b>	<b>130 484 346,62 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,69%</b>

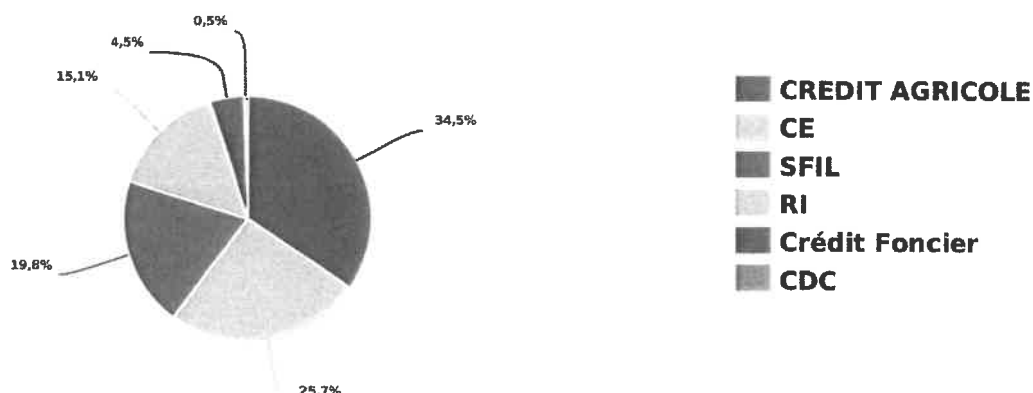
**Dettes par type de risque**



### VII.3. Répartition de la dette par établissement prêteur

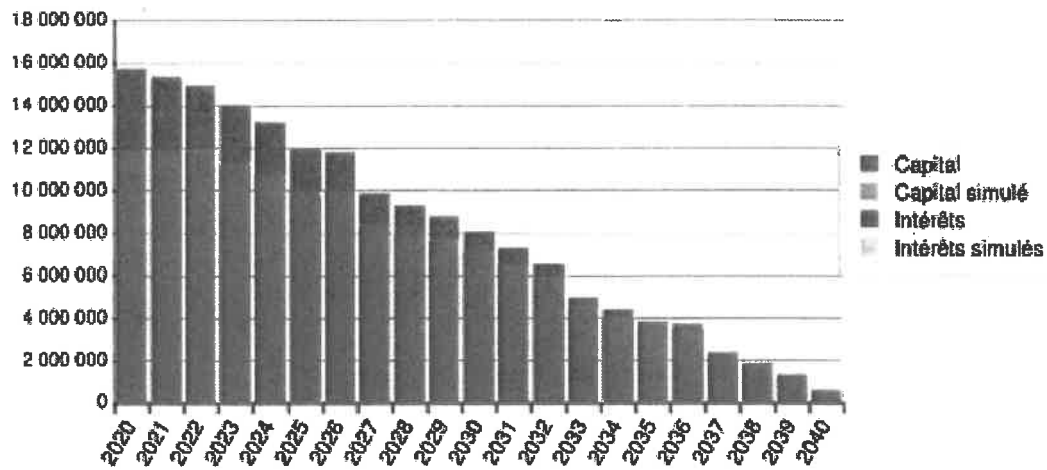
Prêteur	Capital restant dû (CRD)	% du CRD
<b>CREDIT AGRICOLE</b>	<b>45 014 767,65 €</b>	<b>34,50%</b>
<b>CAISSE D'EPARGNE</b>	<b>33 499 082,35 €</b>	<b>25,67%</b>
<b>SFIL CAFFIL</b>	<b>25 821 698,41 €</b>	<b>19,79%</b>
<b>Rivage Investment</b>	<b>19 750 919,72 €</b>	<b>15,14%</b>
<b>CREDIT FONCIER DE FRANCE</b>	<b>5 807 943,43 €</b>	<b>4,45%</b>
<b>CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS</b>	<b>589 935,06 €</b>	<b>0,45%</b>
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>130 484 346,62 €</b>	<b>100,00%</b>

**Dettes par prêteur**

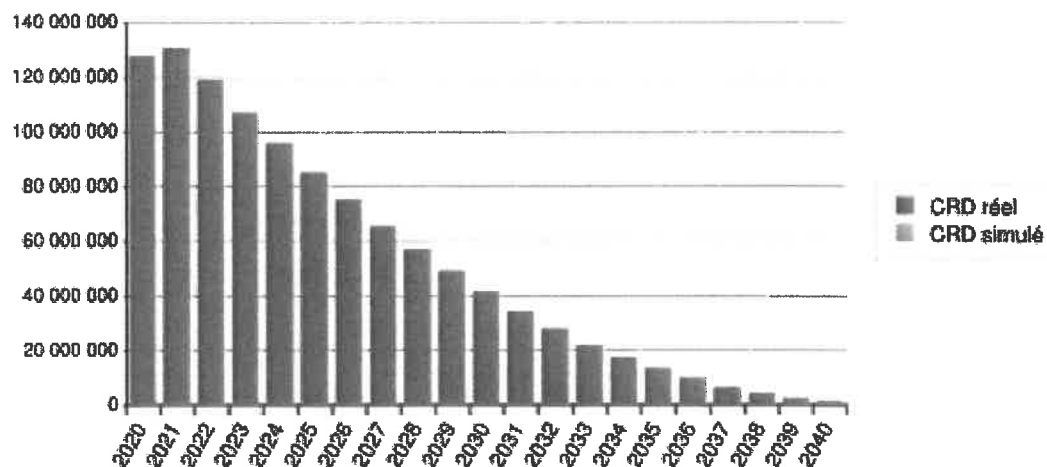


## VII.4. Profil d'extinction de la dette de la collectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2021

### Flux de remboursement



### Évolution du capital restant dû



## Tableau d'amortissement

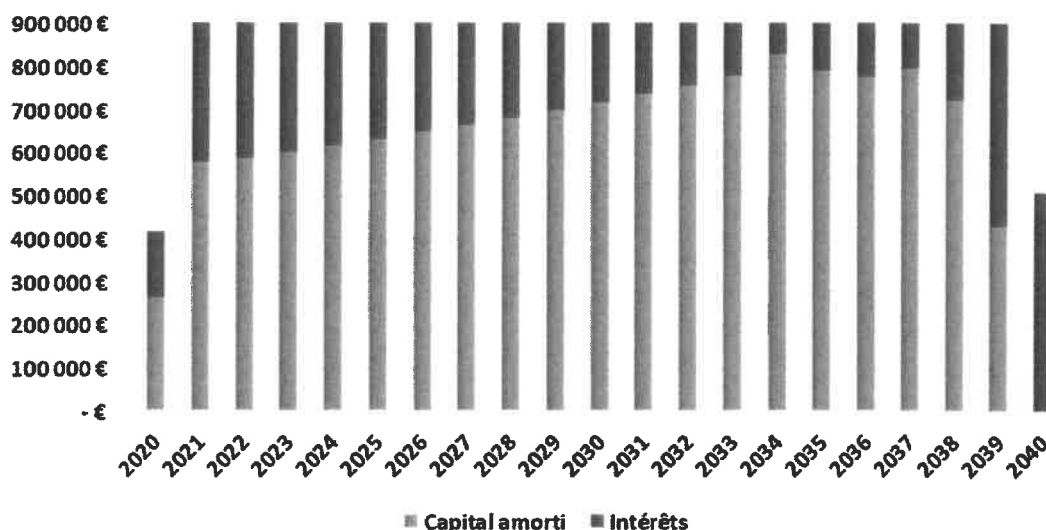
Année de la date de début d'exercice	GRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2020	127 589 297,78 €	11 904 951,16 €	3 765 137,87 €	15 670 089,03 €	130 484 346,62 €
2021	130 484 346,62 €	11 901 412,47 €	3 409 054,80 €	15 310 467,27 €	118 582 934,15 €
2022	118 582 934,15 €	11 830 392,27 €	3 054 957,94 €	14 885 350,21 €	106 752 541,88 €
2023	106 752 541,88 €	11 257 736,32 €	2 719 227,47 €	13 976 963,79 €	95 494 805,56 €
2024	95 494 805,56 €	10 757 412,16 €	2 395 055,21 €	13 152 467,37 €	84 737 393,40 €
2025	84 737 393,40 €	9 856 854,86 €	2 088 086,81 €	11 944 941,67 €	74 880 538,54 €
2026	74 880 538,54 €	9 949 915,24 €	1 798 802,47 €	11 748 717,71 €	64 930 623,30 €
2027	64 930 623,30 €	8 327 489,14 €	1 517 290,16 €	9 844 779,30 €	56 603 134,16 €
2028	56 603 134,16 €	7 952 010,01 €	1 305 879,69 €	9 257 889,70 €	48 651 124,15 €
2029	48 651 124,15 €	7 622 672,43 €	1 107 581,78 €	8 730 254,21 €	41 028 451,72 €
2030	41 028 451,72 €	7 117 435,57 €	916 396,12 €	8 033 831,69 €	33 911 016,15 €
2031	33 911 016,15 €	6 520 441,58 €	735 232,46 €	7 255 674,04 €	27 390 574,57 €
2032	27 390 574,57 €	5 944 733,02 €	567 933,64 €	6 512 666,66 €	21 445 841,55 €
2033	21 445 841,55 €	4 494 897,35 €	401 013,94 €	4 895 911,29 €	16 950 944,20 €
2034	16 950 944,20 €	4 059 274,54 €	292 057,56 €	4 351 332,10 €	12 891 669,66 €
2035	12 891 669,66 €	3 560 753,74 €	203 598,22 €	3 764 351,96 €	9 330 915,92 €
2036	9 330 915,92 €	3 513 140,14 €	134 043,51 €	3 647 183,65 €	5 817 775,78 €
2037	5 817 775,78 €	2 258 418,69 €	63 306,35 €	2 321 725,04 €	3 559 357,09 €
2038	3 559 357,09 €	1 789 554,43 €	36 202,61 €	1 825 757,04 €	1 769 802,66 €
2039	1 769 802,66 €	1 246 507,70 €	15 888,65 €	1 262 396,35 €	523 294,96 €
2040	523 294,96 €	523 294,96 €	3 009,29 €	526 304,25 €	0,00 €
total		142 389 297,78 €	26 529 756,55 €	168 919 054,33 €	

### VII.5. Dette afférente au PPP Pôle Enfance

La mise à disposition du Pôle Enfance a eu lieu en juillet 2020.

Le profil d'extinction de la dette afférente au PPP Pôle Enfance est la suivante :

#### Flux de remboursement



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : VOTE RELATIF AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021.

---

Date de transmission de l'acte : 08/02/2021

Date de réception de l'accusé de  
réception : 08/02/2021

---

Numéro de l'acte : 229 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 083-218300614-20210126-229-DE

---

Date de décision : 26/01/2021

Acte transmis par : Karine PERROUD

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. Divers